



Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 avril 2006

*au siège de l'U.D.S.P.M.
16 & 18 rue Laurent Dérames à Reims*



Etaient présents :

Lt. colonel GOULET, Sainte Menehould
Capitaine BELLOCQ, Sainte Menehould
Colonel BONNETON, S.D.I.S.51
Commandant FOUQUET, Reims
Adjudant-Chef DUTILLET, Reims
Major TREVET, Reims
Capitaine KESTLER, S.D.I.S.51
Lieutenant HAUTEM, Villers-Marmery
Lieutenant DEGREMONT, Muizon C.C.C.V
Capitaine ROULOT, Fère-Champenoise
Capitaine MATHIEU, Vertus
Lieutenant CAROUGE, Anglure
Lieutenant JAMBE, Montmirail
Capitaine VILLETTE, Dormans
Lieutenant POIREL, Sézanne
Capitaine MARTINVAL, Tours sur Marne
Lieutenant PERNET, Fagnières
Capitaine PETIT, Vitry-le-François
Adjudant-Chef THOMASSIN, Pringy
Adjudant-Chef LEGENTIL, Thibie
Adjudant PRUVOST, Vitry-le-François
Adjudant MARTIN-PRIN, Dampierre-le-Château
Sapeur DAGAS, Dampierre-le-Château

Le lt. colonel DAROQUE représentait
la commission des anciens de l'U.D.S.P.M.

Absents excusés :

Commandant BLOT, Sézanne
Médecin colonel GILLET, S.D.I.S.51
Capitaine GOGNIES, Reims
Caporal-chef SCHMIT, Châlons-en Champ
Adjudant-Chef LEFEBVRE, Saint-Chéron
Lieutenant BIAL, Coupéville
Capitaine STOCKER, Esternay
Capitaine LE BIHAN, Aÿ / C.C.G.V.M
Lieutenant CHABANOIS, Sermaizé-les-Bains

Le lt. colonel François GOULET président de l'U.D.S.P.M ouvre la séance à 14 h 30 en saluant l'assistance et en présentant les excuses des administrateurs empêchés.

Il soumet au vote de l'assemblée le P.V du C.A du 5 novembre 2005 qui est approuvé à l'unanimité.

Le trésorier général et les deux représentants du cabinet d'expertise comptable présentent le bilan financier de l'exercice 2005 qui est en évolution positive. Sur support vidéo; ils détaillent les différents postes en précisant qu'une provision sur salaires a été effectuée en 2005.

A son tour, le président explique qu'à la suite d'une erreur de convention collective, il est nécessaire d'effectuer un rattrapage du salaire des secrétaires, d'où cette provision. Il précise que dorénavant, l'évolution de l'indice INSEE sera appliquée aux salaires en début d'année ou celle de la convention collective (la plus favorable aux employées).
Soumise au vote, cette régularisation est adoptée à l'unanimité.

L'adjudant MARTIN-PRIN souhaite savoir ce qui est prévu pour nos secrétaires au niveau des indemnités de départ en retraite ?

Une proposition en ce sens sera faite lors du prochain C.A.

Le trésorier général propose les nouveaux taux de cotisations pour 2007, à savoir :

- Caisse Union Département. : 18,10 €.
- Caisse décés : 12,70 €.

- Caisse secours : 22,00 €
- Indemnités décés : 625,00 €.
- Subvention aux J.S.P : 66,00 €.

Soumis au vote, les nouveaux taux sont adoptés à l'unanimité.

Le mandat de commissaire aux comptes arrivant à échéance et devant être renouvelé, le président propose au vote de l'assemblée le renouvellement du cabinet d'expertise comptable MAZARS représenté par Messieurs FERRE et BOSCHER. Adopté à l'unanimité.

En conclusion, le président félicite le trésorier général pour la parfaite tenue des comptes et remercie les deux secrétaires pour leur disponibilité, leur gentillesse et leur investissement.

Le lieutenant HAUTEM et le major TREVET présentent en détail le programme du prochain congrès départemental à Aÿ et la répartition des tâches qui incombent aux administrateurs en les informant que le congrès 2007 se tiendra à Giffaumont sur les bords du lac du Der, le dimanche 9 septembre et non au mois de mai comme d'habitude. Printemps électoral oblige !.

La liste des médaillés est ensuite communiquée à l'assemblée.

Le président donne lecture des administrateurs rééligibles, rappelant la nécessité de réétudier son nombre par arrondissement compte tenu du nouveau découpage des arrondissements de Reims et d'Epemay. Il précise, que faute de délai légal pour pallier à la récente démission du lieutenant CHABANOIS, un poste restera à pourvoir dans l'arrondissement de Vitry-le-François.



Les statuts modifiés de l'U.D.S.P.M qui seront proposés au cours de l'A.G extraordinaire sont ensuite soumis à l'approbation des membres du C.A. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Pour ce qui concerne le congrès du G.I.R.A.C.A.L qui se tiendra dans le Haut-Rhin le même jour que celui de l'U.D.S.P.M, la délégation Marnaise sera composée de cinq administrateurs. La candidature du lieutenant DEGREMONT y sera proposée en tant qu'administrateur fédéral.

En informant ses collègues de la date retenue pour le cocktail de bienvenue des deux délégations Martiniquaises, le président les invite cordialement à cette soirée avec leurs épouses moyennant une participation de 10 €.

Un hommage culturel est prévu être rendu à la mémoire des époux RAMIN en l'église d'Aÿ, le mardi 23 mai prochain. Une invitation sera adressée aux administrateurs par le président de la C.C.G.V.M.

Un vaste débat s'instaure ensuite autour des courriers critiques adressés à l'U.D par le capitaine GOGNIES, chargé de mission auprès du maire d'Aÿ au sujet des déplacements, visites et repas des délégations Martiniquaises.

Après un tour de table houleux, le président rappelle les quatre prises en charge financières par l'U.D en l'honneur des délégations Martiniquaises, précisant que le repas à la BA 112 n'a jamais été prévu dans celles-ci et qu'il n'est pas question de dépasser le budget alloué.

Le colonel DAROQUE qui connaît bien la susceptibilité de nos amis Antillais fait savoir qu'ils pourraient se froisser d'une telle déconvenue. Pour calmer les esprits, le colonel BONNETON souhaite connaître le prix de ce repas et le nombre de convives pour éventuellement le prendre en charge. Françoise est chargée de contacter le capitaine et d'en rendre compte au colonel.

Le président cède la parole au colonel DAROQUE, animateur de la commission des anciens qui donne lecture du dernier P.V en revenant sur l'annulation du voyage proposé en Egypte faute d'un nombre suffisant de participants. Néanmoins, il précise que le voyage prévu en septembre à Paris est maintenu et qu'il va relancer les anciens pour y participer en plus grand nombre.

Sollicité pour le rejoindre au sein de cette commission, le capitaine VILLETTE donne son accord.

C'est le major JONVAL qui dresse, poste par poste, le bilan de la section secourisme de 2004 à 2006. Il évoque ensuite la proposition d'achat de D.S.A en parlant des nouvelles normes de ces appareils et termine son expo-

sé en informant l'assemblée que le chef de centre du C.S.P de Reims pourrait interdire les formations A.F.P.S dans la salle de cours du C.S Marchandau pour des raisons de sécurité. Etonnement du colonel BONNETON qui se charge de régler ce problème avec l'intéressé.

A son tour, le commandant FOUQUET distribue à ses collègues des documents relatifs à la formation des jeunes sapeurs-pompiers en détaillant, point par point, les modifications prévues.

A la suite du tournoi de football du G.I.R.A.C.A.L qui s'est déroulé dans l'Aube, le président a été informé par le D.D.S.I.S de ce département du mauvais comportement de l'équipe de football départementale qui a fêté « la troisième mi-temps » avec des boissons alcoolisées interdites par le comité d'organisation. Certes, la question d'interdire les boissons alcoolisées est envisagée par l'assemblée, mais il est bien difficile de ne pas offrir après le match le pot de l'amitié aux visiteurs. Néanmoins, les rencontres de l'équipe départementale seront désormais suivies avec la plus grande attention par plusieurs administrateurs afin que de tels agissements ne se reproduisent pas.

Le samedi 6 juin prochain, lors de la journée européenne des sapeurs-pompiers organisée par le C.S.P de Châlons-en-Champagne, il est demandé aux administrateurs de cet arrondissement de se relayer pour tenir de stand de l'U.D.S.P.M. Accord des intéressés.

Le secrétaire général présente la médaille départementale qui vient d'être créée et entérinée par le Comité Exécutif. Il détaille ensuite le règlement d'attribution qui est identique à celui de la F.N.S.P.F précisant que le coût de cette médaille avec barrette est de 20 € pour les corps qui voudront s'en procurer pour récompenser leurs sapeurs-pompiers. Profitant de l'occasion, il propose aux administrateurs l'attribution du premier exemplaire de cette médaille, échelon or, au président François GOULET. Accord à l'unanimité.

Le lieutenant DEGREMONT fait également le point sur la journée qui sera organisée en faveur des pupilles avec la participation des cyclistes qui vont rouler en faveur de nos orphelins.

Il présente ensuite les différents vêtements brodés aux armes de l'U.D.S.P.M qui ont été confectionnés pour les membres du C.E pour représenter notre U.D lors des manifestations officielles en dehors de la tenue réglementaire.

Il précise que tout administrateur qui souhaite se les procurer peut les commander au tarif suivant :

- Blouson : 40,03 €
- Veste polaire : 27,35 €
- Polo : 16,56 €
- Chemise blanche ou grise : 34,41 €
- Chemisette blanche ou grise : 32,02 €
- Cravate club : 16,56 €

Le trésorier général, qui rencontre des problèmes de gestion informatique, présente un devis pour améliorer les performances de son ordinateur. Accord à l'unanimité.

Le lieutenant HAUTEM informe l'assemblée qu'un dégât des eaux, en provenance de la cour intérieure de la résidence Orpéa a endommagé le mur de l'entresol du siège U.D. Après expertise, il indique que les frais de réparation seront pris en charge par l'Effort Rémois, propriétaire du terrain.

Il rappelle également qu'il va organiser, courant juin, un samedi de nettoyage et de rangement des locaux du siège social. Les administrateurs vont être sollicités pour ce coup de main.

Dernier point sur les travaux, il présente du devis de la société Patinet pour permettre l'isolation des murs de la réserve à fournitures administratives avec pose d'une porte sécurisée qui permettra une liaison avec la cour de remisage des véhicules. Accord à l'unanimité.

En réponse à une question du capitaine VILLETTE sur les cérémonies qui vont se succéder, le colonel BONNETON l'informe que les membres du C.E sont prévus être invités, mais peut être pas tous les administrateurs. Pour ce qui concerne la cessation de fonction de plusieurs administrateurs, le président indique qu'une cérémonie sera organisée en leur faveur fin octobre ou début novembre ?

Le président cède la parole au colonel BONNETON qui vient de boucler son dernier conseil d'administration.

Visiblement très ému par un départ qui lui coûte, notre directeur et membre de droit, a d'abord formulé des vœux pour les administrateurs et leurs familles avant de souhaiter « bon vent » au vaisseau U.D.S.P.M à bord duquel il vient de passer 14 années durant lesquelles il aura tissé d'indissociables liens d'amitié et d'authenticité.

Le président lève la séance à 19 heures en invitant ses collègues à partager les bulles de la cordialité avec le colonel BONNETON.

**Le président de l'U.D.S.P.M,
Lt. colonel François GOULET**

**Le secrétaire Général,
Lt. Hubert DEGREMONT**